https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6386



CHSCT du 15 septembre

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Publication date: vendredi 16 septembre 2022

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Copyright © SNES Dijon Page 1/2

Nos actions:

Dans le cadre du CHSCT, la FSU poursuit son travail :

- de suivi régulier des signalements inscrits au registre SST;
- avec des visites sur le terrain et des groupes de travail programmés sur des thématiques précises :
 - les conséquences de la fusion de deux écoles à Avallon ;
 - le **bâti** des écoles de Sens ;
 - l'étude des **conditions de travail au sein d'un PIAL** pour les AESH et les différents acteurs (Auxerre).
 - la question préoccupante des températures extrêmes. Un guide ORSEC départemental «
 Gestion sanitaire des vagues de chaleur », publié en juin 2022 sur le site de la préfecture de l'Yonne, contient des fiches qui concernent l'Education nationale (p. 63-64). cf. Lien ci-dessous :

https://www.yonne.gouv.fr/content/download/37711/277201/file/741.5-Guide%20ORSEC%20S6%20vague%20de%20chaleur-1.pdf

Un pôle santé à l'abandon

La FSU est intervenue pour dénoncer la pénurie d'infirmier(ère)s scolaires qui détériore les conditions de travail des personnels dans au moins 5 établissements du département : lycées de Sens et Saint-Germain (Auxerre), collèges de Villeneuve-sur-Yonne, de Paron et d'AillantCharny.

Pénurie révélatrice du manque

d'attractivité du métier d'infirmière scolaire qui s'ajoute à celle des médecins scolaires.

Des conditions de travail difficiles au sein des PIAL

1 231 élèves en situation de handicap sont scolarisés cette année. Cela représente 221 élèves supplémentaires alors que ce ne sont que 6,5 ETP (équivalent-temps plein) AESH qui ont été créés. Par ailleurs, il manque encore 3 coordonnateurs PIAL.

La FSU a rappelé les engagements de l'Inspecteur

académique de faciliter l'accès des AESH aux documents administratifs (par exemple, sous forme modifiable en lign e).

Des autotests à disposition

Vous allez être destinataires sur votre boite mail académique

d'une attestation permettant de retirer des autotests en pharmacie jusqu'en décembre 2022.

Copyright © SNES Dijon Page 2/2